



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

N° 2002/11

Achévé d'imprimer le 25 juin 2002

**ARRÊTÉ N°02/SRHML/091 portant changement d'affectation définitif
au profit du ministère de l'Intérieur d'un ensemble immobilier sis à La Roche Sur Yon en Vendée**

LE SECRETAIRE GENERAL de la PREFECTURE DE LA VENDEE,

VU le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R*81 à R*89 ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et notamment son article 34 ;

Vu l'article 2 du décret n° 50-722 du 24 juin 1950 modifié et relatif à la délégation des pouvoirs propres aux préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture ;

VU le décret n° 82.389 du 10 mai 1982 modifié et relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements, notamment ses articles 15 et 17

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du Président de la République en date du 31 juillet 2001 portant nomination de Jean-Paul FAUGERE, Préfet de la Vendée,

VU le décret du Président de la République en date du 13 février 2002 portant nomination de M. Salvador PEREZ en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée ;

VU la décision du ministère de la Défense et des Anciens Combattants n° 21310 du 30 mai 2002 donnant son accord au changement d'affectation de l'immeuble considéré, à titre gratuit, au profit du ministère de l'Intérieur ;

VU l'avis du directeur des services fiscaux de la Vendée ;

Considérant la nomination du Préfet de la Vendée, M. Jean-Paul FAUGERE, au Cabinet du Ministre des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, par arrêté du 10 mai 2002, et la vacance du poste de Préfet ;

Considérant qu'en application du décret du 24 juin 1950 susvisé, le secrétaire général de la préfecture assure l'administration du département ;

Sur proposition du Directeur des Services Fiscaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Est affecté à titre définitif au ministère de l'Intérieur, Préfecture de la Vendée pour les besoins de son fonctionnement l'ensemble immobilier domanial sis à La Roche Sur Yon, VENDEE, 5 place F.Mitterand, cadastré section AN n°88 pour une superficie totale de 4a20ca, tel au surplus que ledit ensemble figure délimité par un liseré rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Cet immeuble est destiné au logement de fonction du Directeur de Cabinet.

ARTICLE 3 - Cet ensemble immobilier est inscrit au tableau général des propriétés de l'Etat sous le n°850/444 et recensé sous la rubrique 28 201.

En ce qui concerne ledit tableau, l'immatriculation nouvelle est établie au profit du ministère de l'Intérieur à la rubrique 46202.

ARTICLE 4 - Le directeur des services fiscaux, les chefs des services des administrations anciennement et nouvellement affectataires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et dont une copie sera adressée au ministre chargé du domaine, et aux services du ministre de la Défense

Fait à La Roche sur Yon, le 17 juin 2002

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DE LA VENDÉE,
Salvador PEREZ

DÉPARTEMENT
VENDEE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

6816 T

(Sept. 1970)

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES

Section **AN**

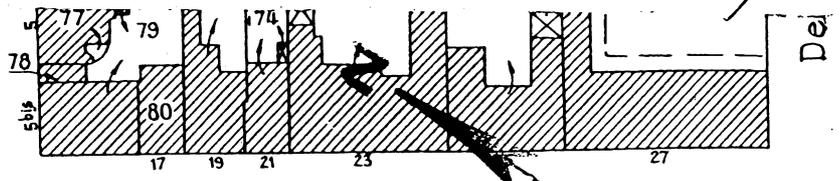
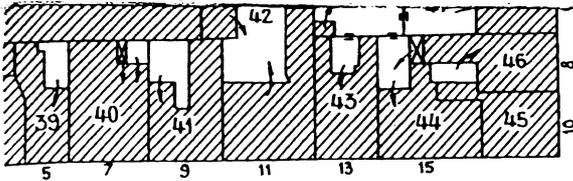
CADASTRE

° Feuille

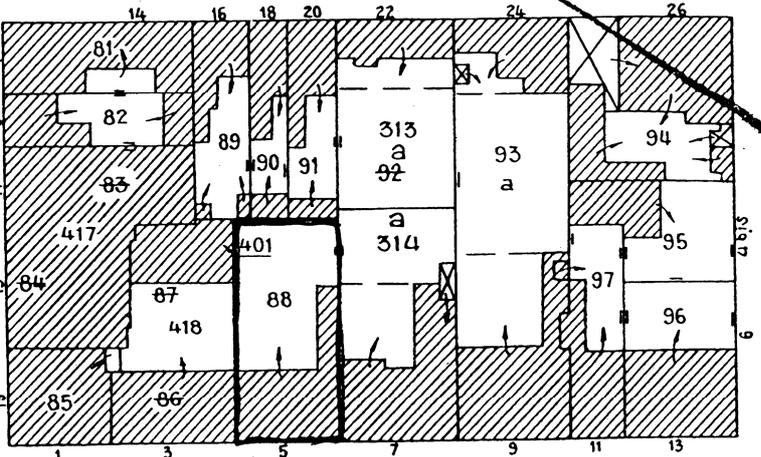
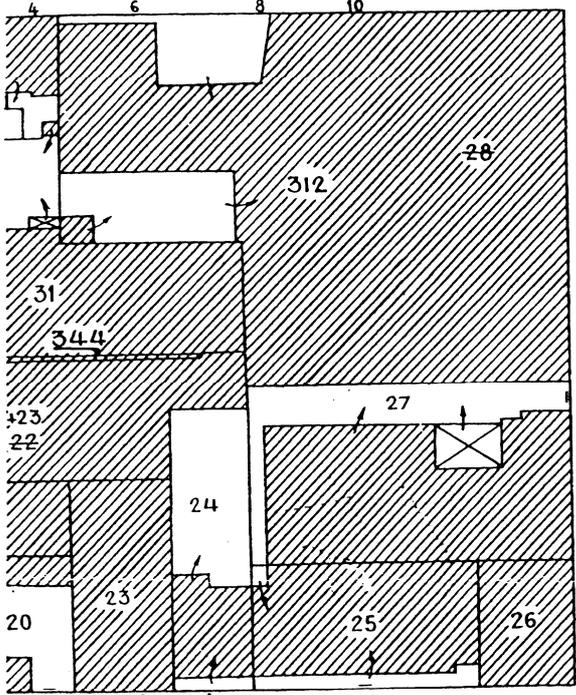
COMMUNE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

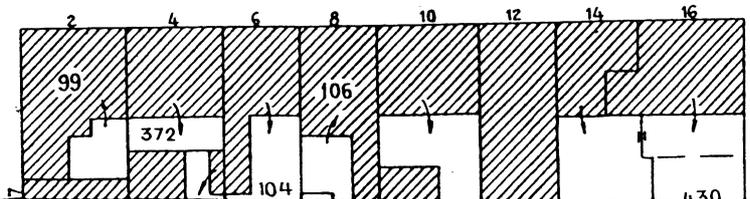
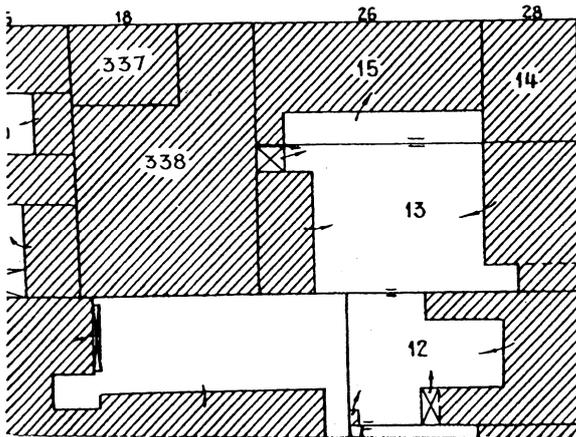
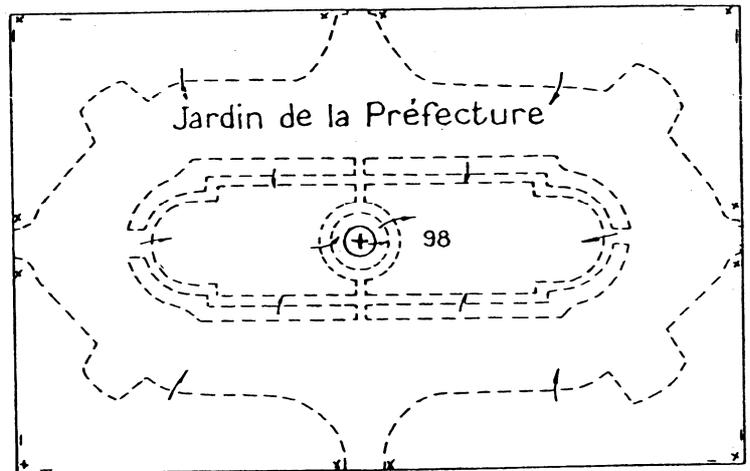
Echelle: 1/1000



Rue



Jean Jaurès



d'ordre au registre de constatation des droits: _____
ût du présent extrait: **3 EUROS**
chef du Service d'origine: _____

CENTRE DES IMPÔTS FONCIER
DOCUMENTATION CADASTRALE
COMPTABILITÉ
Cité Administrative
B.P. 787
85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Téléphone: 51.45.11.70

Extrait certifié conforme au plan cadastral
à la date ci-dessous (1).
à la date du 1^{er} janvier 19__ (1).
LA ROCHE / YON
le _____
L _____

Rayer la mention inutile.

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES**

ARRÊTÉ N° 2002/DDCCRF/05 portant composition du Comité Départemental de la Consommation

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA VENDEE

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'arrêté n° 00-DDCCRF / 06 du 28 mars 2000 est modifié comme suit :
2 - Représentants des organisations de consommateurs agréées :

Union Fédérale des consommateurs de la Vendée (UFC 85 - Que choisir ?) :

TITULAIRE
Madame Hélène HAMON
82, avenue d'Aquitaine
26, rue Pierre Bérégovoy
85100 LES SABLES D'OLONNE

SUPPLEANT
Madame Michèle CREPEAU
LA BEGAUDIÈRE
12, rue des électriciens
85800 St GILLES CROIX DE VIE

VENDEE CONSOMMATEURS :

TITULAIRE
Madame Christiane LASCoux
11 rue Jean-S. Bach
85000 LA ROCHE SUR YON

SUPPLEANT
Madame Annick LAFoux
86 rue du Maréchal Juin
85000 LA ROCHE SUR YON

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

FAIT A LA ROCHE SUR YON, le 18 juin 2002

Le Secrétaire Général,
Salvador PEREZ

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

ARRÊTÉ N° 02/D.D.A.F./200 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA VENDEE,

ARRÊTE

VU la loi n° 99.574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole,
VU le décret n° 99.731 du 26 août 1999, modifiant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA),
VU le code rural, notamment les articles L 313-1, R 313.1 à R 313.12,
VU l'arrêté préfectoral n° 01-DDAF-127 du 13 juin 2001, fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) et l'arrêté modificatif n° 02-DDAF-096 du 10 avril 2002,
VU les propositions des organisations appelées à siéger à la CDOA,
VU la proposition du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,

ARTICLE 1 - Les arrêtés préfectoraux susvisés du 13 juin 2001 et du 10 avril 2002 sont abrogés.

ARTICLE 2 - La commission départementale d'orientation de l'agriculture, placée sous ma présidence, comprend :

- le président du conseil régional ou son représentant,
- le président du conseil général ou son représentant,
- un président d'établissement public de coopération intercommunale,

Titulaire : Bernard PERRIN, 98, rue du Poiré, 85190 AIZENAY
Suppléants : Jean-Claude RICHARD, Chigné, 85420 DAMVIX
Antoine CHEREAU, 2 rue Amiral Duchassaude, 85600 MONTAIGU

- le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,

- le trésorier payeur général ou son représentant,

- trois représentants de la chambre d'agriculture

Titulaire : Luc GUYAU, La Boule, 85480 THORIGNY
Suppléants : René CHAPELEAU, La Pertelière, 85140 LES ESSARTS
Bernadette TESSIER, La Buardière, 85300 SALLERTAINE

Titulaire : Joseph ROUSSEAU, La Tudoire, 85590 TREIZE VENTS
Suppléants : Paul PELLETIER, 9 rue de la Grippe, 85210 LA CHAPELLE THEMER
Daniel RABILLER, 3 impasse des Jardins, 85150 ST MATHURIN

Titulaire : Joseph BREMOND Fils, La Roussière, 85320 CHATEAU GUIBERT
Suppléants : Serge GELOT, Les Huttes du Marais Bertaud, 85170 LE POIRE SUR VELLUIRE
Bernard BAILLY, La Fraignais, 85120 VOUVANT

- le président de la caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant,

- deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture,

. au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives

Titulaire : Clément PEAUDEAU, laiterie de Montaigu, 85607 MONTAIGU
Suppléants : Bernard BEILLEVAIRE, laiterie de St Père, 44320 SAINT PERE EN RETZ
Jean-Louis MAINFROID, Laiterie CELIA-GALLAIS, 49230 MONTFAUCON SUR MOINE

. au titre des coopératives

Titulaire : Jean-Luc RABILLARD, St Joseph, 85150 LA CHAPELLE ACHARD
Suppléants : Jérôme CALLEAU, La Rollandière, 85190 AIZENAY
Hubert MARTINEAU, La Motte, 85320 LA BRETONNIERE

- huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles,

. cinq au titre de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles des jeunes agriculteurs (FDSEA - JA),

Titulaire : Yves BILLAUD, La Pagerie, 85200 SAINT MICHEL LE CLOUCQ
Suppléants : Jean-Yves MERLET, Les Erables, Ardelay, 85500 LES HERBIERS
Marie-Odile SIRET, La Petite Roussière, 85170 ST DENIS LA CHEVASSE

Titulaire : Dominique BARBEAU, La Chardonnière, 85600 TREIZE SEPTIERS
Suppléants : Emmanuel REDUREAU, Le Pont Neuf, 85300 SALLERTAINE
Stéphane AUGEREAU, 21 rue du Stade, 85770 VIX

Titulaire : Guy HERMOUET, L'Airière, 85280 LA FERRIERE
Suppléants : Guy TRICHET, Chante Pie, 85000 LA ROCHE SUR YON
Thierry ROBIN, Grand Fougerais, 85410 SAINT SULPICE EN PAREDS

Titulaire : Joël LIMOUZIN, Le Breuil, 85170 SAINT DENIS LA CHEVASSE
Suppléants : Jean GUIBERT, La Caillère, 85260 LES BROUZILS
Albert TURPEAU, Ronde Fougère, 85120 LA TARDIERE

Titulaire : Jean-Noël MARSAUD, L'Etang, 85140 LA MERLATIERE
Suppléants : André RIVIERE, 168 rue du Chat Ferré, 85570 PETOSSE
Bernard AIRIEAU, 17 rue de Lattre de Tassigny, 85260 L'HERBERGEMENT

. un au titre de la confédération paysanne de Vendée

Titulaire : Denis GABORIEAU, La Flomenchère, 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINNE
Suppléants : Didier BOURSIER, La Bézochère, 85600 LA GUYONNIERE
Michel JOLLY, L'Atrie, 85190 AIZENAY

. deux au titre de la coordination rurale de Vendée

Titulaire : Robert CAQUINEAU, La Villette, 85420 MAILLEZAIS
Suppléants : Jean-Paul GUILLEMET, Les Gâts, 85120 VOUVANT
Joël FOURNIER, Le Vignaud, 85280 LA FERRIERE

Titulaire : Laurent MOREAU, La Logerie, 85610 LA BERNARDIERE
Suppléants : Thérèse BERTHOME, Les Tamarins, 85160 ST JEAN DE MONTS
Daniel CELLIER, La Grande Rabretière, 85560 LE BERNARD

- un représentant des salariés agricoles

Titulaire : Guy DEGRENDEL, 27 Jardin des Campanules, 85000 MOUILLERON LE CAPTIF
Suppléants : Auguste LHERMENIER, 126 Bd Louis Blanc, 85000 LA ROCHE SUR YON
Philippe LEROY, 14 rue Villerme, 85000 LA ROCHE SUR YON

- deux représentants de la distribution des produits agro-alimentaires

Titulaire : Bernard BOUDAUD, Herbidis SA, 85500 LES HERBIERS

Suppléants : Joseph BOUGRO, SODEBO, 85600 SAINT GEORGES DE MONTAIGU
Jean-Pierre BIRON, 100 rue Nationale, 85280 LA FERRIERE

Titulaire : Daniel GUIGNARD, 11 rue Georges Clemenceau, 85600 MONTAIGU
Suppléants : Daniel LAIDIN, 35 A route de la Rive, 85690 NOTRE DAME DE MONTS
Annick RICHARD, 29 quai Port Fidèle, 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

- un représentant du financement de l'agriculture

Titulaire : Francis MONNEREAU, La Plaine du Moulin, 85440 AVRILLE
Suppléants : Christian MAJOU, La Rouhaudrie, 85200 SERIGNE
Martial FORTINEAU, Montmartin, 85150 MARTINET

- un représentant des fermiers-métayers

Titulaire : Pierre BOIVINEAU, La Grande Vallée, 85110 SAINTE CECILE
Suppléants : Patrice CHAILLOU, L'Andoucière, 85260 LES BROUZILS
Jean-Claude DEGUIL, Chemin de la Voilé, 85210 LA CHAPELLE THEMER

- un représentant des propriétaires agricoles

Titulaire : Joseph LINYER DE LA BARBEE, Avenue des Sports, 85440 TALMONT ST HILAIRE
Suppléants : Alain de la ROCHE SAINT ANDRE, Pierre Levée, 85340 OLLONNE SUR MER
Michel BOUHIER, 65 route de Nalliers, 85570 POUILLE

- un représentant de la propriété forestière

Titulaire : Jacques de LEPINAY, 85110 SIGOURNAIS
Suppléants : Octave PELON, rue du Dr Poirault, 85140 LES ESSARTS
Eric JAPY, Bois Sorin, 85320 SAINTE PEXINE

- deux représentants d'associations de protection de la nature

Titulaire: Rémy BOSSARD, La Huberdière, 85600 SAINT HILAIRE DE LOULAY
Suppléants : Raymond BISSON, Les Coûx, rue Olaf Palme, 85000 LA ROCHE SUR YON
Gaston CLERGEAUD, 8 rue Gaston Gibaud, 85400 LUCON

Titulaire : Colette MAILLET, La Carrie, 85170 BEAUFOU
Suppléants : Pierre FAIVRE, 23 rue du Moulin, 85210 SAINTE HERMINE
Gérard PIVETEAU, La Canquetière, 85260 LES BROUZILS

- un représentant de l'artisanat

Titulaire : Jean-Noël BAIZE, 13 rue Nationale, 85290 MORTAGNE SUR SEVRE
Suppléants : Pierre JEANNIERE, 4 place de l'Hôtel de Ville, 85110 CHANTONNAY
Bernard GUILLEMENT, 35 rue Sarah Bernardt, BP 75, 85002 LA ROCHE SUR YON

- un représentant des consommateurs

Titulaire : Hélène HAMON, 82 avenue d'Aquitaine, 85100 LES SABLES D'OLONNE
Suppléants : Régis FRUCHET, Le Grand Monty, 85590 SAINT MALO DU BOIS
Joseph VERGNEAU, 9 rue Montaigne, 85000 LA ROCHE SUR YON

- deux personnes qualifiées

Titulaire : Christian AIME, La Trouvée, 85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS
Suppléants : Jean-Luc BESSON, Grande Ymonière, 85670 SAINT PAUL MONT PENIT
Régis TALON, Les Aires, 85520 JARD SUR MER

Titulaire : Marcel BRIFFAUD, La Berthomerie, 85390 SAINT GERMAIN L'AIGUILLER
Suppléants : Didier BIRAUD, 9 bis rue Gandouinière, 85700 LA MEILLERAIE TILLAY
Jean-Luc MAUDET, L'Arbretière, 85590 TREIZE VENTS

ARTICLE 3 - La durée du mandat des membres non désignés ès-qualités est fixée à trois ans à compter du 13 juin 2001, conformément à l'article R 313.8 du code rural.

ARTICLE 4 - Le préfet peut appeler à participer aux travaux de la commission, à titre consultatif, des experts compétents sur les objets à traiter.

ARTICLE 5 - Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

FAIT A LA ROCHE S/YON, le 11 juin 2002
LE SECRETAIRE GENERAL,
Salvador PEREZ